

**Bureau du 26 janvier 2004**

**Décision n° B-2004-2020**

commune (s) : Bron

objet : **Voillot-Barbusse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'analyse urbaine lancée en 2002 sur Parilly-nord a permis de dégager des scénarios de recomposition urbaine sur ce secteur, à court terme avec la démolition partielle de l'UC7 en 2004 et à moyen et long terme avec la démolition totale de la barre, prévue en juillet 2005.

L'ensemble des travaux d'aménagement de voiries est estimé à 1 200 000 € TTC.

Ce programme ainsi que le périmètre d'études ont été approuvés par décision du Bureau n° B-2003-1692 en date du 15 septembre 2003, qui a individualisé une autorisation de programme de 100 000 € pour le financement de la maîtrise d'œuvre.

A la suite de l'avancement des études techniques et afin d'être en cohérence avec le projet global, il a été convenu d'élargir les périmètres définis initialement en incluant, dans la phase étude de la mission de maîtrise d'œuvre, les aménagements qui seront réalisés lors de la démolition complète de l'UC7 (rues Emile Bender et du Square).

L'extension du périmètre d'études induit une revalorisation du coût de la maîtrise d'œuvre d'environ 50 000 € TTC qui nécessite une individualisation complémentaire d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1692 en date du 15 septembre 2003 ;

**DECIDE**

**Le montant** de l'autorisation de programme partielle individualisée le 15 septembre 2003 pour l'opération n° 838 - Bron Parilly - secteur Voillot-Barbusse est porté de 100 000 € à 150 000 € avec l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 70 000 € en 2004,
- 60 000 € en 2005,
- 20 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,